

Synergie

n°27
Octobre 2004

ÉDITO

Les axes de développement de notre offre de santé ayant déjà été largement exposés dans le passé, il me paraît utile, dans un souci de mise en perspective, de faire le point sur les trois stratégies mises en œuvre, dont les deux premières, à ce jour, sont largement réalisées : la stratégie de complémentarité sanitaire et médico-sociale trouve sa concrétisation dans les deux UEROS de Briançon et de la Gaudie, ainsi que dans les sites pour la vie autonome et les équipes techniques labellisées fonctionnant autour des trois grands établissements :

Rhône Azur, Vallauris et Valmente.
La stratégie de partenariat s'identifie dans :

- le réseau national COMETE France
- le réseau régional RESPECT
- le réseau avec les hôpitaux.

Enfin, la stratégie d'articulation régionale de la prise en charge du handicap s'inscrit dans une planification croisée, s'appuyant sur le SROS et le schéma régional, dans l'étude épidémiologique bi-régionale sur les états végétatifs persistants avec la mise en synergie de l'ensemble des services

de réanimation des régions PACA et Corse sous l'égide de notre organisme, dans les analyses des besoins des populations en situation de handicap en lien avec les COTOREP et les CDES.
C'est donc un environnement profondément rénové qui s'offre à nos activités sanitaires et médico-sociales, nous amenant à jouer un rôle d'observation des situations de handicap et d'évaluation des résultats.

Le Directeur
Jean-Pierre ALBESANO



INTERVIEW DE M. LACROIX,

Président de l'URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie) Provence - Alpes - Côte d'Azur

L'union régionale bénéficie du concours des services administratifs des caisses et des services du contrôle médical de l'ensemble des régimes de la région. Elle est animée par une équipe restreinte d'une quinzaine de personnes.
Directeur : Daniel MARCHAND
Agent Comptable : Alain CHASTILLON
Fondé de pouvoir : Joseph MARTINEZ
Sous-directeur : Jean-Yves ABECASSIS

Pourriez-vous, Monsieur le Président, me présenter votre organisme ?

Créée en 1998, l'URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie) de la région PACA a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre, avec l'ensemble des organismes d'assurance maladie du régime général, du régime régional et des professions libérales de la région, une politique de gestion du risque qui permette de garantir à tous un égal accès à des soins de qualité.

Cette politique analysée et votée chaque année par le Conseil d'Administration est organisée autour d'un programme régional annuel de gestion du risque, qui vise 4 objectifs :

- Connaître la situation sanitaire régionale : il s'agit notamment de contribuer à l'élaboration des SROS, en particulier pour la démographie des professionnels de santé libéraux.
- Promouvoir la prévention santé.
- Améliorer la prise en charge des patients.
- Contribuer à l'optimisation des dépenses de santé.

Pour ces trois derniers objectifs, l'URCAM dispose de plusieurs outils :

- Le Fonds National de Prévention d'Éducation d'Information Sanitaire (FNPEIS). Dès l'année 2005, une grande partie de cette activité d'allocation de subvention s'inscrira dans le cadre de l'activité de Groupement Régional de Santé Publique.
- Le Fonds pour l'Amélioration de la Qualité des Soins de Ville (FAQSV), qui est géré par des instances où siègent des membres du conseil de l'URCAM et des représentants des professions de santé.
- Les commissions conventionnelles régionales.
- La Dotation Régionale de Développement des Réseaux (DRDR).

Quels sont les rôles respectifs de l'URCAM et de l'ARH ?

L'ARH est l'interlocuteur privilégié des acteurs régionaux pour les questions liées à l'hospitalisation publique et privée. Sa mission consiste à :

- définir et mettre en œuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers,
- analyser et coordonner l'activité des établissements de santé publics et privés,
- déterminer les ressources des établissements de santé.

L'URCAM et l'ARH ont des missions communes portant sur :

- la répartition territoriale des professionnels de santé libéraux,
- le dispositif de permanence des soins
- les réseaux de santé,
- la gestion du risque dans les domaines communs aux soins hospitaliers et ambulatoires, comme les transports par exemple.

Pourriez-vous nous éclairer sur les circuits de financement des réseaux de santé ?

Les réseaux de santé sont financés par la Dotation Nationale de Développement des Réseaux dont le montant est fixé par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale. Un arrêté ministériel définit, en début d'année, la répartition de cette dotation entre les régions. Ainsi, en 2004, la DRDR de la région PACA a été fixée à 7 millions d'euros.

Les dossiers de projets de réseaux sont reçus au secrétariat des réseaux (domicilié à l'ARH) et instruits par l'ensemble des acteurs qui participent aux travaux de l'ARH et de l'URCAM : DRSM, DRASS, CRAM, CPAM, ELSM, DDASS.

Les décisions conjointes du directeur de l'ARH et de l'URCAM sont prises pour une durée de trois ans. Les versements sont effectués, trimestrielle-ment en général, par la CPAM dans la circonscription de laquelle le réseau a son siège, selon les termes d'une convention qu'elle passe avec lui.



Le socle commun d'indicateurs

Il regroupe les objectifs prioritaires en matière de :

- qualité de service,
 - participation à l'organisation de l'offre sanitaire et médico-sociale dans le cadre de la politique de l'Assurance Maladie,
 - gestion transparente et mutualisée.
- Pour chacun de ces 3 axes, un nombre restreint d'indicateurs est déterminé, chaque UGECAM négociant pour son propre compte le niveau d'atteinte de ces objectifs.

Qualité de service :

Les UGECAM devront dans chacun de leurs établissements :

- généraliser les questionnaires d'appréciation des services,
- systématiser les projets d'établissements,
- engager les établissements dans la voie de l'accréditation pour les établissements sanitaires et de la certification pour les établissements médico-sociaux.

Le Contrat d'Engagement CNAMTS - UGECAM PACAC 2004/2005

Qu'est ce que le Contrat d'Engagement ?

C'est un outil qui doit permettre aux UGECAM d'afficher clairement leur participation aux engagements de l'Assurance Maladie. De son côté, la CNAMTS s'engage dans une stratégie de valorisation des UGECAM et de leurs établissements. Les orientations stratégiques, adoptées le 23 septembre 2003 par le Conseil d'Administration de la CNAMTS pour les UGECAM témoignent de la volonté d'intégrer pleinement l'offre de santé des UGECAM et de leurs établissements dans l'offre de services de l'Assurance Maladie. Les Contrats d'Engagement sont articulés autour d'un socle commun d'indicateurs qui reflèteront les objectifs prioritaires assignés aux UGECAM et d'une partie individualisée consacrée à la définition d'actions et d'objectifs propres à chaque UGECAM.

Participation à l'organisation de l'offre sanitaire et médico-sociale dans le cadre de la politique de l'Assurance Maladie :

L'UGECAM s'engage à inscrire son action dans le cadre du rapport d'orientations stratégiques adopté par le Conseil d'Administration de la CNAMTS le 23 septembre 2003.

A ce titre, elle s'attachera à renforcer son intervention dans les domaines :

- du handicap,
- des personnes âgées,
- de la prévention,
- de la lutte contre les exclusions.

Dans ce cadre, l'UGECAM PACA et Corse a choisi de se positionner sur deux engagements régionaux spécifiques : l'UEROS (Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale) et le réseau RESPECT (Réseau de Prise en Charge des Traumatisés Crâniens) dans lequel seront engagés tous les établissements sanitaires et médico-sociaux.



Mise en œuvre d'une gestion transparente et mutualisée

L'implication de la CNAMTS et des UGECAM sera déterminante pour le management des établissements et notamment au regard de :

Gestion des ressources humaines

L'UGECAM s'engage à mettre en œuvre un plan de maîtrise de l'emploi précaire.

Ce plan sera articulé sur les axes suivants : réduction du recours aux CDD de très courte durée, réduction du recours aux CDD de très longue durée, maîtrise de l'emploi intérimaire.

De plus, l'UGECAM s'attachera à réduire l'absentéisme de courte durée.

Enfin, l'UGECAM s'engage à développer les parcours de formation professionnelle diplômante et/ou qualifiante pour les salariés des établissements.

Gestion des fonctions logistiques

L'UGECAM s'engage à développer un plan de contrôle interne annuel formalisé, co-signé par le Directeur et l'Agent comptable, contenant les objectifs et les moyens globaux à mettre en œuvre et se déclinant en

plan de contrôle interne opérationnel à initialiser dans les établissements.

L'UGECAM produira son plan d'investissement immobilier et les indicateurs de suivi. Elle s'engagera sur le respect des échéances administratives.

L'UGECAM fournira des tableaux de bord d'activité permettant à la CNAMTS d'apprécier l'activité des UGECAM et de leurs établissements.

De plus et dans ce cadre, l'UGECAM PACA et Corse a choisi de se positionner sur deux engagements régionaux spécifiques : le plan de sécurité des établissements des Alpes et Alpes Maritimes et la planification de la maintenance immobilière.

Gestion du système d'information

Dans le cadre du schéma directeur informatique, l'UGECAM s'engage à mettre en place les outils validés par l'Assurance Maladie. Elle s'engage également à procéder à la remontée de toutes les informations issues du système d'information et sollicitées par la CNAMTS.

De plus et dans ce cadre, l'UGECAM PACA et Corse a choisi de se positionner sur un engagement régional spécifique : le PMSI.

Les objectifs individualisés

Cette partie du contrat permettra à chaque UGECAM de proposer des objectifs propres au regard de l'environnement de l'UGECAM.

L'UGECAM propose ainsi trois objectifs particuliers pour lesquels seront négociées les performances à atteindre et les indicateurs de mesure.

Ces engagements individualisés permettent à l'UGECAM de faire valoir son contexte régional, de proposer des actions innovantes qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de l'Assurance Maladie ou encore de développer des expérimentations avec d'autres acteurs du réseau de l'Assurance Maladie ou du système de santé.

Dans ce cadre, l'UGECAM PACA et Corse a choisi de se positionner sur trois engagements régionaux spécifiques :

- La mise en place d'une structure régionale d'appareillage (établissements sanitaires).
- Equipes Techniques Labellisées / Sites pour la Vie Autonome.
- Etude épidémiologique sur les états végétatifs persistants en région PACA et Corse.

⇒ Quels sont les engagements de la CNAMTS ?

La CNAMTS s'engage à :

- diffuser les moyens budgétaires accordés au siège de chaque UGECAM,
- mettre en œuvre un système de suivi des Contrats d'Engagement dont les résultats nationaux seront publiés auprès de chacune des UGECAM,
- procéder à une agrégation nationale des résultats,
- mettre à la disposition de l'UGECAM, en contrepartie de ses engagements et dans le cadre d'un fonds de développement des UGECAM, les moyens budgétaires fixés dans le présent contrat,
- soutenir et assister les UGECAM qui devraient, conformément aux orientations arrêtées par le Conseil d'Administration de la CNAMTS, opérer des restructurations de leur offre de soins,
- fournir à l'UGECAM des moyens techniques adaptés et notamment un système d'information performant, dont les axes sont fixés dans un schéma directeur informatique,

- définir une politique nationale de l'emploi, des compétences et de la formation professionnelle dont les objectifs et les échéances sont fixés dans un schéma directeur ressources humaines,
 - piloter les UGECAM en associant les responsables du réseau et renforcer la coopération inter-organismes,
 - améliorer l'efficacité de la communication de l'ensemble de la Branche et notamment en construisant la stratégie de communication des UGECAM,
 - mettre à disposition des UGECAM son expertise afférente à l'ensemble des missions de l'Assurance Maladie.
- L'autonomie et la responsabilité, sources de performance des organismes, seront accompagnées par un système incitatif d'Intéressement qui permettra de reconnaître et de valoriser les résultats obtenus. Le système d'Intéressement repose sur un score attribué à chacune des UGECAM, en fonction des résultats obtenus pour les indicateurs du socle commun et des objectifs individualisés.

UN PROJET INNOVANT SUR VOSGELADE

Jean-Jacques L., adolescent de 16 ans, participe en juillet 2004 au spectacle du Centre International de Danse VANDELLI présenté au théâtre Noga Croisette à Cannes.



Au fil des années, ce jeune garçon manifestait des dispositions évidentes pour toutes les disciplines artistiques (dessin, stylisme, danse) et nous avons jugé intéressant de lui permettre de se réaliser dans ce domaine.

En septembre 2003, après avoir sollicité la Croix Rouge Monégasque, nous avons obtenu une subvention qui a permis à Jean-Jacques d'être inscrit au Centre International de Danse VANDELLI à Cannes et d'y suivre 4 cours par semaine dans le groupe des "avancés".

Grâce à sa détermination et à la participation de tous, Jean-Jacques a dansé sur scène lors des 2 soirées de Gala dans une salle à guichets fermés. Le public enthousiaste a fait une ovation aux danseurs.

LE CAMSP DE TOULON CHANGE D'ADRESSE !

Depuis sa création, cet établissement a connu quatre lieux d'implantation.

Cet état de fait n'est pas dû à une quelconque instabilité mais bien à une volonté farouche de s'adapter à des contraintes de tous ordres. C'est ainsi qu'il a loué ses locaux durant ses premières années d'existence puis, l'âge de la maturité venant, il a acquis dans le centre de Toulon des locaux plus définitifs.

Bien repéré à la fois par les patients et les partenaires institutionnels, il prospérait quand deux événements sont venus perturber sa douce quiétude : la découverte de matériaux contenant de l'amiante et la vente des locaux contigus, interdisant dorénavant toute issue de secours pour l'étage rendant ainsi non conforme près de la moitié de ses surfaces au regard de la réglementation sécurité.

Loin de se laisser abattre, il s'est enquis d'une nouvelle adresse située à proximité. S'activant à la fois pour trouver les financements et pour réorganiser son fonctionnement, il vient de prendre possession de locaux agréables et accueillants situés dans le quartier de la Rode et entourés des principaux partenaires.



Se donnant toutes les armes pour réussir, il vient d'accueillir son nouveau médecin chef, le Dr Antoine ALAMEDA, et développe un nouveau réseau de

santé avec le centre hospitalier.

Il a ouvert ses portes le 6 septembre dernier.

Le Toucan II - Rue Emile Olivier - 83000 TOULON

Jeux d'automne UNGSLOS 2004

VTT / Course à pied

Névache (05) organisés par LA TRAFOLEE.

Après le succès des jeux d'hiver 2002 à Puy Saint Vincent (Hautes-Alpes), La Trafolée vient de réussir son nouveau challenge à Névache pour les jeux d'automne. C'est les 2 et 3 octobre dernier, dans le magnifique cadre de la vallée de La Clarée, que 130 agents de sécurité sociale et UGECAM, se sont retrouvés pour s'affronter sur les parcours CROSS (5 et 10 km) et VTT (13 et 24 km).



Cette rencontre enrichissante de par l'échange interne de notre appartenance nationale, n'en demeure pas moins une organisation minutieuse dans le souci de sa réussite. Elle n'a pu se faire, dans notre cas, sans le soutien et les encouragements de notre Direction qui nous a fait confiance depuis le début de notre aventure. Un grand Merci à Monsieur et Mme PLANÇON.

Soleil, sportivité et sympathique ambiance ont contribué à la réussite de ces jeux. 14 clubs étaient au rendez-vous (ASIOS Vannes, UAC Paris ACOSS USAC Paris, ASOS Nîmes, CE Châteauroux, CE CPAM Avignon, CROSS Marseille, CE URSSAF Nice, CE CPAM Macon, OSSLO Orléans, ASCNAV Tours, CIEOS Digne, CE URSSAF Gap et CE RHONE AZUR Briançon) ; 80 inscrits pour le VTT et 70 pour le CROSS.

La Trafolée est très satisfaite de ce week-end mais n'a qu'un seul regret, l'absence d'autres agents UGECAM PACAC malgré la large diffusion de l'événement. Nous espérons compter sur leur participation une prochaine fois peut-être !

Rendez-vous pour les jeux d'hiver 2005 à Notre Dame de Bellecombe, organisés par ASOSA Bourg-en-Bresse et à Antibes Juan-les-Pins pour l'automne 2005, organisés par USAC Paris.

La Trafolée.

**Les meilleurs sportifs CROSS :****Pour les femmes :**

1. Christine MOSOLEFF (Briançon)
2. Annie CHAMPAGNEUX (Briançon)
3. Sylvie LEROUX (Vannes)

Pour les hommes :

1. Roger BROCHEN (Tours)
2. Stéphane PETITPRETRE (Marseille)
3. Thomas BAY (Briançon)

Les meilleurs sportifs VTT :**Pour les femmes :**

1. Annie CHAMPAGNEUX (Briançon)
2. Christine LAISNE (Digne)
3. Corinne DELFINO (Digne)

Pour les hommes :

1. Thomas BAY (Briançon)
2. Philippe IMBERT (Gap)
3. Jacques BUCHAILLET (Avignon).